

Commune de Parenty

Procès verbal de la réunion du Conseil municipal séance du 14 avril 2023.

Le vendredi 14 avril 2023, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraïter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraïter - Marie Andrieu - Olivier Delseaux - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Damien Leduc - Élisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez - Julien Mailly - Rémi Marbeuf.

Étaient absents excusés : Sébastien Hibon a donné procuration à Julien Mailly - Marie-France Huchin a donné procuration à Élisabeth Lemor - Thomas Peron a donné procuration à Frédéric Dupend.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 24 mars 2023 étant approuvé à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 préparé par la commission des finances et du budget a fait l'objet d'une présentation détaillée par le maire. Un document de synthèse a été remis à chaque conseiller.

Au terme de la présentation, le compte administratif 2022 fait apparaître les éléments suivants :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 244 688,23 euros ;
 - Recettes : 448 180,98 euros dont 155 314 euros de report 2021.
- Ce qui se traduit par un excédent de 203 492,75 euros.

Section d'investissement

- Dépenses : 631 410,49 euros ;
 - Recettes : 471 593,66 euros dont 142 576,27 euros de report 2022 ;
- Ce qui se traduit par un déficit 2022 : 159 816,83 euros

Au final, l'excédent fonctionnement/investissement s'établit à 43 675,92 euros.

52 091 euros de recettes restant à réaliser sur l'exercice 2022, le besoin de financement passe à 107 725,83 euros (159 816,83 euros - 52 091 euros).

Par un vote à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 107 725,83 euros au compte 1068 (recette d'investissement) et 95 766,92 euros (52 091, 00 euros de recettes encore à réaliser + 43 675,92 euros d'excédent) aux compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Augmentation des impôts locaux

Après discussion et au regard des projets futurs, le Conseil vote à l'unanimité pour une augmentation de la fiscalité locale de 2 % en 2023.

Budget primitif 2023

Le projet de budget primitif 2023 présenté par le maire a fait l'objet d'une présentation détaillée. Avec pour particularité en 2023 l'inscription au budget, dans un deuxième temps et après approbation par vote, du projet de requalification du centre du village.

Pour 2023, les propositions d'investissements portent notamment sur l'achat de panneaux de voirie, de matériel informatique, d'un abribus, d'un véhicule utilitaire avec remorque. Au terme de la présentation, le budget s'équilibre à hauteur de 230 916,83 euros.

En intégrant le projet de requalification du centre du village dont la dépense à ce jour est estimée hors subventions à hauteur de 1 487 865 euros, le budget d'investissements s'équilibre au total à 1 718 781 euros.

Après un débat sur ce projet de requalification qui engage les finances de la commune sur le long terme, les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur l'opportunité d'engager ce vaste chantier qui nécessitera encore un temps de réflexion mais également des contacts, tant auprès des financeurs potentiels (Etat, Région, Département...) qu'auprès de certains organismes tels que l'EPF (Etablissement public foncier) avant de passer à la phase opérationnelle.

Au terme de la discussion, M. le maire pose la question de principe relative au lancement du projet. A la majorité (abstentions de Damien Leduc, Elisabeth Lemor et Marie Andrieu), le Conseil vote en faveur du projet. Michel Gourlain suggère que les membres de la commission des travaux soient associés au suivi du dossier.

Lors du vote à main levée qui est venu clore cette présentation, le Conseil municipal a adopté à main levée et à l'unanimité le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023.

Enfin, un inventaire portant sur l'état des prêts de la commune au 1er janvier 2023 a été communiqué aux élus municipaux ; le montant de la dette à cette date s'élève à 393 359,14 euros contre 597 130,22 euros en 2022.

Subventions aux associations

A la demande de Philippe Duboëlle, il est fait état d'une demande de subvention adressée en début d'année à toutes les mairies par les l'Association départementale de la Côte d'Opale des Restos du Coeur afin de faire face à un accroissement de 12 % des personnes accueillies et à l'acquisition de deux chambres froides. A noter que des habitants de Parenty sont bénéficiaires du soutien de cette association caritative.

Après discussion, il s'avère qu'une majorité estime que ce soutien peut être apporté via les canaux associatifs. Au terme d'un vote, la proposition ne recueille que trois suffrages favorables, aucune suite ne sera donc donnée.

Questions diverses

- Report de questions à la prochaine séance : au cours de la séance du 24 mars 2023, plusieurs questions posées par Philippe Duboëlle, Michel Gourlain et Sébastien Hibon sont restées en suspens. L'ordre du jour de la séance du 14 avril étant particulièrement chargé, M. le maire assure qu'elles seront inscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance de Conseil le 09 juin 2023 :

- Affaïssement de la rue aux Hêtres dans le virage face aux nouvelles habitations;
- Fixation systématique de la date de la prochaine réunion de Conseil en fin de

séance ;

- Reprise des concessions funéraires en état d'abandon ;
- Retour à la lecture du procès verbal en début de séance.

- Elections sénatoriales : le maire informe qu'en vue des élections sénatoriales à venir, la prochaine réunion de Conseil doit impérativement se dérouler au plus tard le vendredi 09 juin avant 21 heures afin de désigner les délégués communaux qui participeront à ce scrutin.

- Acquisition d'ouvrages scolaire : le maire donne lecture d'un courrier adressé par la ville de Boulogne qui précise que par délibération en date du 22 décembre 2022, le Conseil municipal a décidé de fixer le taux annuel de participation concernant la fourniture de manuels scolaires aux élèves des communes voisines fréquentant les lycées de la ville, soit 4 élèves de la commune. Pour l'année scolaire en cours, le montant réclamé est de 71 euros/élève pour les lycées d'enseignement général et de 43,50 euros/élève pour les lycées professionnels. Le montant réclamé s'établit à 229 euros. Serge Depraeter rappelle que la délibération prise en date du 27 juin 2011 demeure valable. Après avis unanime du Conseil, elle continuera à être appliquée dans les mêmes termes.

Arrondissement
MONTREUIL/MER
Canton
HUCQUELIERS

COMMUNE DE PARENTY

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Commune
PARENTY

L'an deux mil dix
Le neuf décembre 2010
A 20 heures 30 mn

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie comme indiqué sur la convocation, sous la présidence de M. Lance Thierry, en suite de sa convocation du 02.12.2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Mmes Merlot, Legrand, Mille Piquet, Mrs Petit, Delattre, Darque,

Absent : Mrs Seillier Ph, Coze S et Nacry J

Secrétaire : Mme Legrand Muriel

Objet : prêts livres scolaires

La séance ouverte Monsieur Le Président remet à l'ordre du jour la question des prêts de livres scolaires par les lycées de Boulogne sur-mer et Saint Martin Boulogne.

Le Conseil Municipal après discussion à l'unanimité vote la participation financière de la commune pour les prêts de livres scolaires pour les lycées de Boulogne sur-mer et Saint Martin Boulogne et décide de réclamer par titre au même coût ces prêts aux familles concernées pour la rentrée 2009-2010 et pour les années suivantes jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Fait à Parenty le 27.06.2011
Le Maire, T. LANCE

- Déplacement d'un abribus : Ludovic Lozinguez signale que suite à la vente d'un terrain et bâtiment rue aux Hêtres, M. Jean-Marie Merlot réclame le retrait de l'abribus qui occupe son terrain. Le Conseil approuve le déplacement de l'abribus.

- Opération de nettoyage sur le territoire communal : Damien Leduc informe qu'une opération de nettoyage de la nature se déroulera le samedi 22 avril à partir de 14h00 à l'initiative du Conseil junior.
- Porte des vestiaires fracturée : Julien Demailly signale qu'une porte d'accès aux vestiaires a été forcée et qu'il convient de la remplacer. Le maire adressera une déclaration auprès de l'assureur.
- Terrain de foot : Frédéric Dupend précise avoir reçu une demande des représentants du club de foot de Bezinghem portant sur le roulage de la pelouse du terrain de Parenty.
Rémi Marbeuf met en garde quant au risque de compactage et d'imperméabilité qui peut s'en suivre. Le maire préconise un roulage doux.
- Respect du domaine public : suite à l'état des lieux conduit par la Commission des chemins, les habitants empiétant sur l'espace public (présence de plantations...) vont recevoir la visite de Rémi Marbeuf en vue de leur communiquer les dispositions à prendre pour respecter la réglementation mais aussi limiter tout risque d'accident.
- Matériel communal : Rémi Marbeuf signale la disparition d'un taille-haie appartenant à la commune et d'un groupe électrogène propriété du Comité des fêtes de Parenty. S'agissant du groupe, Michel Gourlain précise qu'après avoir fait l'objet de deux interventions auprès d'experts, il s'est avéré qu'il n'était plus économiquement justifié d'engager des réparations. Rémi Marbeuf considère que la décision de donner le groupe électrogène au réparateur M. Merlo à Desvres aurait dû faire l'objet d'une décision du Conseil et de la présidence du Comité des fêtes
- Sécurité routière : interpellé à propos de la vitesse excessive observée auprès d'un certain nombre de conducteurs qui traversent le centre du village, Rémi Marbeuf suggère d'abaisser la vitesse limite à 30 km/h. S'agissant d'une route départementale, le maire propose d'adresser un courrier au Département afin qu'il prenne les dispositions nécessaires pour limiter tout risque d'accident à proximité du commerce et de la cantine.
- Chiens errants : suite à la présence récurrente de chiens errants et de déjections canines à certains endroits de la commune, Rémi Marbeuf s'engage à rencontrer les propriétaires des animaux concernés et à exiger d'eux qu'ils les tiennent en laisse.
- Circulation rue de Campaliane : à la demande d'un riverain plaidant pour la création d'un sens unique rue de Campaliane, tant pour des raisons de fluidité de circulation que de sécurité, Rémi Marbeuf suggère de réaliser un sondage auprès des habitants concernés. Plutôt que de créer un précédent, le maire estime qu'il convient de prendre un peu de recul avant de prendre une décision.
- Pose d'enrochement rue aux Hêtres : Michel Gourlain juge dangereux la pose de rochers à chacune des extrémités du dos d'âne rue aux Hêtres. Le maire estime que cette disposition vise à empêcher les véhicules qui se croisent d'emprunter les accotements de la chaussée.
- Ramassage de bois au terrain de foot : Michel Gourlain signale qu'il a été interpellé suite au ramassage de bois en prolongement du terrain de foot. Le maire indique avoir validé l'octroi de ce bois à Dominique Pecron en remerciement des services rendus à la commune. En outre, l'enlèvement du bois est un préalable à la réalisation prochaine d'un city-cross réservé aux VTT. Les membres du Conseil partagent cette décision. Toutefois, Philippe Duboëlle qui a lui aussi été interrogé à ce sujet insiste pour qu'à l'avenir les membres du Conseil soient informés en amont

afin de pouvoir formuler une réponse.

- Création du city-cross : A la demande de Rémi Marbeuf, Ludovic Lozinguez, Damien Leduc, Marie Andrieu et Julien Mailly participeront au traçage du futur city-cross dans la partie boisée qui jouxte le terrain de foot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré